

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 456

présenté par  
M. Carrez-----  
**ARTICLE 22**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des travaux agricoles et forestiers »,

les mots :

« de travaux agricoles, forestiers ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. Maintien du droit en vigueur en ce qui concerne les exonérations de la redevance « filière culture ».